

Date d'affichage : 04/06/2026

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 04/06/2026

Membres consultés : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier en date du 28/05/2026 de BONNINGUES LES CALAIS US déclarant le forfait général de son équipe SENIORS B. Amende de 100€ à BONNINGUES LES CALAIS US.

Courrier de COULOGNE ES déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 A le 27/05/26. Amende 50 euros.

Journées du 20 au 25/05/26 :

FEMININESà8D1D – 55018573 DANNES US A – HESDIN L'ABBE US A. Inscription sur la FMI d'un dirigeant d'Hesdin l'Abbé suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/2026. Homologué : DANNES US A 3 – HESDIN L'ABBE US A 0 par pénalité. Amende de 100€ à HESDIN L'ABBE US.

U 19 D 2 A 54130326 BEZINGHEM AS – GR. CANCHE AUTHIE. 2ème forfait de BEZINGHEM AS. Homologué : BEZINGHEM AS 0 GR. CANCHE AUTHIE 3 par forfait. Amende 25 euros à BEZINGHEM AS.

U 16 D 2 A 55505211 ST LEONARD ES – BOURTHES US. 1er forfait de BOURTHES US. Homologué : ST LEONARD ES 3 BOURTHES US 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BOURTHES US.

U 17 D 3 B54132211 PONT DE BRIQUES/CONDETTE JS – BOULOGNE CONTI. 2ème forfait de PONT DE BRIQUES/CONDETTE JS. Homologué : PONT DE BRIQUES/CONDETTE JS 0 BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à PONT DE BRIQUES/CONDETTE JS.

U 17 D 2 A 54131839 ARDRES RC – EQUIHEN PL US. 2ème forfait de EQUIHEN PL US. Homologué : ARDRES RC 3 EQUIHEN PL US 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à EQUIHEN PL US.

U 17 D 2 B 54131978 LUMBRES O 2 – WATTEN CS. 3ème forfait de WATTEN CS. Homologué : LUMBRES O B 3 WATTEN CS 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à WATTEN CS.

U 15 D 2 A 54132595 TOURNEHEM AS – GR. LYSAAFOOT. 1er forfait de GR. LYSAAFOOT. Homologué : TOURNEHEM AS 3 GR. LYSAAFOOT 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à GR. LYSAAFOOT .

U 15 D 2 B 54132809 GR. CUCQ ST JOSSE – RINXENT USO. 1er forfait de RINXENT USO. Homologué : GR. CUCQ ST JOSSE 3 RINXENT USO 0 par forfait. Amende 15 euros à RINXENT USO.

U 15 D 3 A 54132960 NEUFCHATEL E – ST LEONARD ES. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ST LEONARD ES suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/26. Homologué : NEUFCHATEL E 3 ST LEONARD ES 0 par pénalité. Amende 100 euros à ST LEONARD ES.

U 15 D 3 B 54133051 MARQUISE US 2 – LE PORTEL CA PLAGE. 2ème forfait de LE PORTEL CA PLAGE. Homologué : MARQUISE US B 3 LE PORTEL CA PLAGE 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL CA PLAGE.

U 15 D 3 B 54133053 BOULOGNE ESL – LA CAPELLE FC. 4ème forfait de LA CAPELLE FC ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BOULOGNE ESL 3 LA CAPELLE FC 0 par forfait. Amende 45 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LA CAPELLE FC.

U 15 D 3 C 54133143 OYE PLAGE ES – AUDRUICQ AS 2. 2ème forfait de AUDRUICQ AS 2. Homologué : OYE PLAGE ES 3 AUDRUICQ AS B 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros à AUDRUICQ AS.

U 15 A 8 A 54133879 QUIESTEDE US 2 – FRENCQ US. 2ème forfait de FRENCQ US. Homologué : QUIESTEDE B 3 FRENCQ US 0 par forfait. Amende 25 euros + 50 euros (dans les trois dernières journée) à FRENCQ US.

U 15 A 8 A 54133880 MARQUISE US 3 – OSTROHOVE RC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de MARQUISE US 3 suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/26. Homologué : MARQUISE US C 0 OSTROHOVE 3 par pénalité. Amende 100 euros à MARQUISE US.

U 13 OUEST D 3 B 55108991 LE PORTEL ST 2 CONDETTE JS. Dossier transmis en commission de Discipline

U 13 OUEST D 3 C 55109147 RINXENT USO 2 – ST LEONARD ES 2. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de RINXENT USO. Homologué : RINXENT USO B 0 ST LEONARD ES B 3 par pénalité. Amende 20 euros à RINXENT USO.

U 13 OUEST D 4 D 55109181 DESVRES JS 3 PONT DE BRIQUES. 4ème forfait de PONT DE BRIQUES ce qui entraîne son forfait général. Homologué : DESVRES JS C 3 PONT DE BRIQUES 0 par forfait. Amende 30 euros à PONT DE BRIQUES.

U 12 NORD D 2 A 55107457 LONGUENESSE JS – ST MARTIN BOULOGNE. 1er forfait de ST MARTIN BG. Homologué : LONGUENESSE JS 3 ST MARTIN BG 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à ST MARTIN BG

U 11 NORD D 1 B 55111581 NORTKERQUE AS – LONGUENESSE JS. 1er forfait de NORTKERQUE AS. Homologué : NORTKERQUE AS 0 LONGUENESSE JS 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à NORTKERQUE AS.

U 11 OUEST D 3 D 55114093 BOURTHES US – HESDIN L'ABBE. 1er forfait de HESDIN L'ABBE. Homologué : BOURTHES US 3 HESDIN L'ABBE 0 par forfait. Amende 12 euros à HESDIN L'ABBE.

U 10 NORD D 2 A 55112127 CALAIS MARCK 4 – BOULOGNE USCO 2. 1er forfait de CALAIS MARCK 4. Homologué : CALAIS MARCK D 0 BOULOGNE USC O B 2 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS MARCK F

U 11 SUD D 2 B 55113979 GR. CANCHE AUTHIE – BERCK AS 2. Le club de GR. CANCHE AUTHIE ayant envoyé un mail le 10/05/26 avec une proposition de date pour remettre le match. Le club de BERCK AS n'ayant pas répondu dans la semaine qui suit. Le match est homologué : GR. CANCHE AUTHIE 3 BERCK AS B 0 par forfait. Amende 12 euros à BECK AS.

Journée du 27 au 31/05/2026

SD2A – 53774230 MARCK EN CALAISIS AS C – BOULOGNE S/MER CONTI A. 1^{er} forfait de MARCK EN CALAISIS AS C. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS C 0 – BOULOGNE S/MER CONTI A 3 par forfait. Amende de 125€ à MARCK EN CALAISIS AS (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD2A – 53774231 PAYS DE ST OMER US C – CALAIS RACING CLUB C. 2^{ème} forfait de CALAIS RACING CLUB C.

Homologué : PAYS DE ST OMER US C 3 – CALAIS RACING CLUB C 0 par forfait. Amende de 148€ à CALAIS RACING CLUB (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

SD2D – 53790724 NORTKERQUE AS 95 B – TOURNEHEM AS A. Réserves d'avant match de NORTKERQUE AS 95 B pour les motifs suivants : 1. des joueurs du club de TOURNEHEM sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, 2. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur DEHARTE Anthony en état de suspension le jour de la rencontre, 3. Formule des réserves sur l'équipe visiteuse. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Réserves d'avant match de TOURNEHEM AS A pour le motif suivant : plus de 3 joueurs de NORTKERQUE AS 95 B sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI concernées, seuls 3 joueurs sont dans ce cas. Homologué : NORTKERQUE AS 95 B 3 – TOURNEHEM AS A 1. Amende de 30€ à TOURNEHEM AS A. Amende de 90€ (3 motifs) à NORTKERQUE AS 95.

SD3C – 53807673 ST MARTIN BOULOGNE O B – ST LEONARD ES B. 2^{ème} forfait de ST MARTIN BOULOGNE O B. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE O B 0 – ST LEONARD ES B 3 par forfait. Amende de 148€ à ST MARTIN BOULOGNE O. (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD3D – 53776631 QUIESTEDE US B – LYS AA FC B. Réserves d'avant match de QUIESTEDE US B sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de LYS AA FC B pour le motif suivant : plus de 3 Joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : QUIESTEDE US B 2 – LYS AA FC B 0. Amende de 30€ à QUIESTEDE US.

SD3E – 53776569 CUCQ AS A – CONCHIL AS B. Participation sur la FMI d'un licencié de CONCHIL AS B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/2026. Homologué : CUCQ AS A 3 – CONCHIL AS B 0 par pénalité. Amende de 100€ à CONCHIL AS.

SD3E – 53831019 BEURAINVILLE ES B – MERLIMONT FC A. 2^{ème} forfait de MERLIMONT FC A. Homologué : BEURAINVILLE ES B 3 – MERLIMONT FC A 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 138€ à MERLIMONT FC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD4A – 53776781 COQUELLES SC D – GUINES ES B. 3^{ème} forfait de GUINES ES B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : COQUELLES SC D 3 – GUINES ES B 0 forfait. Amende de 162€ à GUINES ES (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD4C – 53792197 THEROUANNE US A – BOURTHES US C. Participation sur la FMI d'un licencié de BOURTHES US C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/2026. Homologué : THEROUANNE US A 4 – BOURTHES US C 0 par pénalité. Amende de 100€ à BOURTHES US.

SD4E – 53807775 BOULOGNE S/MER ESL B – LE PORTEL STADE C. Rencontre arrêtée à la 10^{ème} mn par Mr l'Arbitre pour insuffisance de joueurs à LE PORTEL STADE C. Homologué : BOULOGNE S/MER ESL B 4 – LE PORTEL STADE C 0 par pénalité. Amende de 200€ à LE PORTEL STADE (amende supplémentaire de 100€ pour un match arrêté pour Insuffisance de joueurs lors de l'une des 2 dernières journées de championnat)

SD5A – 53787145 CALAIS BALZAC A. – CALAIS RACING CLUB D. 2^{ème} forfait de CALAIS RACING CLUB D, à la suite du forfait De CALAIS RACING CLUB C le même jour. Homologué : CALAIS BALZAC A. 3 – CALAIS RACING CLUB D 0 par forfait. Amende 148€ à CALAIS RACING CLUB. (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de Championnat)

SD5B – 53787234 MARAIS DE GUINES US B – CONTEVILLE ACVV A. 2^{ème} forfait de MARAIS DE GUINES US B. Homologué : MARAIS DE GUINES US B 0 – CONTEVILLE ACVV A 3 par forfait. Amende de 148€ à MARAIS DE GUINES US (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6A – 53787967 MARCK EN CALAISIS AS D – LES ATTAQUES FC C. 2^{ème} forfait de MARCK EN CALAISIS AS D, à la suite du Forfait de MARCK EN CALAISIS AS C le même jour. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS D 0 – LES ATTAQUES FC C 3 par forfait. Amende de 135€ à MARCK EN CALAISIS AS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6A – 53787968 CALAIS PASCAL AFC B – CALAIS CATENA C. 1^{er} forfait de CALAIS CATENA C. Homologué : CALAIS PASCAL AFC B 3 – CALAIS CATENA C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 112€ à CALAIS CATENA (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6B – 53788061 NORTKERQUE AS 95 C – BLENDÉCQUES PATRIOTE D. 3^{ème} forfait de BLENDÉCQUES PATRIOTE D, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : NORTKERQUE AS 95 C 3 – BLENDÉCQUES PATRIOTE D 0 par forfait. Amende de 150€ à BLENDÉCQUES PATRIOTE (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de Championnat)

SD6C – 53788280 MARESQUEL AS A – BEAURAINVILLE ES C. Réserves d'avant match de MARESQUEL AS A pour le motif suivant : 1. plusieurs joueurs ayant participé avec une équipe hiérarchiquement supérieure. 2. joueurs participant à la rencontre car leur match a été déclaré forfait dans leur division supérieure (Article 136). Confirmées, appuyées, non recevables, car mal libellées. Homologué : MARESQUEL AS A 1 – BEAURAINVILLE ES C 5. Amende de 60€ (2 motifs) à MARESQUEL.

SD6D – 53788371 VERCHOCQ US C – MAMETZ ES B. Réserves d'avant match de VERCHOCQ US C pour le motif suivant : Plus de 3 joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI concernées, 1 seul joueur est dans ce cas. Homologué : VERCHOCQ US C 1 – MAMETZ ES B 2. Amende de 30€ à VERCHOCQ US.

SD6D – 53788372 NIEURLET SL A – THIEMBRONNE FC A. 1^{er} forfait de THIEMBRONNE FC A. Homologué : NIEURLET SL A 3 – THIEMBRONNE FC A 0 par forfait. Amende de 122€ à THIEMBRONNE FC (Amende supplémentaire de 100€ pour Un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6F – 53788724 SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM C – ALQUINES US B. Réserves d'avant match de SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM C pour le motif suivant : suspicion de redescente de joueurs de l'équipe supérieure. Confirmées, appuyées, non recevables, car mal libellées. Homologué : SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM C 0 – ALQUINES US B 7. Amende de 30€ à SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM.

SD6F – 53949372 HUCQUELIERS SSFR A - DESVRES JS D. Réserves d'avant match de HUCQUELIERS SSFR A sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de DESVRES JS D, pour le motif suivant : des joueurs du club de DESVRES JS D sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une

équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables, les équipes supérieures de DESVRES (A et B) jouant le même jour (31/05/26) et après vérification de la FMI du 17/05/26 en SD3C DESVRES – COLEMBERT, 2 joueurs sont dans ce cas (THERY Jules LN2547165766/ THERY Guillaume LN1931233157). Homologué : HUCQUELIERS SSFR A 3 – DESVRES JS D 0 par pénalité. Amende de 30€ à DESVRES JS.

SD7A – 53788819 WISSANT FC B – RINXENT USO C. Réserves d'avant match de RINXENT USO C sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de WISSANT FC B, pour le motif suivant : des joueurs du club de WISSANT FC B sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : WISSANT FC B 0 – RINXENT USO C 4. Amende de 30€ à RINXENT USO.

SD7B – 53789038 ANDRES AS B – FIENNES OSC A. 2^{ème} forfait de ANDRES AS B. Homologué : ANDRES AS B 0 – FIENNES OSC A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à ANDRES AS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7D – 53790201 LE PORTEL AS B – AMBLETEUSE US C. Participation sur la FMI d'un licencié d'AMBLETEUSE suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/06/2026. Homologué : LE PORTEL AS B 3 – AMBLETEUSE US C 0 par pénalité. Amende de 100€ à AMBLETEUSE US.

SD7E – 53915515 SETQUES AS A – WIZERNES FC B. 1^{er} forfait de WIZERNES FC B. Homologué : SETQUES AS A 3 – WIZERNES FC B 0 par forfait. Amende de 122€ à WIZERNES FC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7F – 53790291 HUMBERT US B – AUBIN SC A. 1^{er} forfait de AUBIN SC A. Homologué : HUMBERT US B 3 – AUBIN SC A 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 112€ à AUBIN SC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7G – 53949300 BRIMEUX US B – DANNES US B. 2^{ème} forfait de BRIMEUX US B. Homologué : BRIMEUX US B 0 – DANNES US B 3 par forfait. Amende de 135€ à BRIMEUX US (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7G – 53949301 CONDETTE JS B – HUCQUELIERS SSFR B. 3^{ème} forfait de HUCQUELIERS SSFR B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CONDETTE JS B 3 – HUCQUELIERS SSFR B 0 par forfait. Amende de 150€ à HUCQUELIERS SSFR (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7H – 53790381 ECQUES HEURINGHEM FC C – RACQUINGHEM JS C. 2^{ème} forfait de RACQUINGHEM JS C. Homologué : ECQUES HEURINGHEM FC C 3 – RACQUINGHEM JS C 0 par forfait. Amende de 135€ à RACQUINGHEM JS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

FEMININESà8D1A – 55017551 ARDRES RC – WISSANT FC. 2^{ème} forfait de WISSANT FC. Homologué : ARDRES RC 3 – WISSANT FC 0 par forfait. Amende de 125€ à WISSANT (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

FEMININESà8D1A – 55017554 HUBY ST LEU US – NORTKERQUE AS 95. 1^{er} forfait de HUBY ST LEU US. Homologué : HUBY ST LEU US 0 – NORTKERQUE AS 95 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 110€ à HUBY ST LEU US (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

FEMININESà8D1B – 55017610 HEURINGHEM JS – RENESCURE JS. 2^{ème} forfait de RENESCURE JS. Homologué : HEURINGHEM JS 3 – RENESCURE JS 0 par forfait. Amende de 125€ à RENESCURE JS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

FEMININESà8D1C – 55017988 BLENDÉCQUES PATRIOTE B – ENT. ST TRICAT/BONNINGUES. 1^{er} forfait de BLENDÉCQUES PATRIOTE B. Homologué : BLENDÉCQUES PATRIOTE B 0 – ENT. ST TRICAT/BONNINGUES 3 par forfait. Amende de 115€ à BLENDÉCQUES PATRIOTE (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de Championnat)

U 19 D 2 A 54130344 ST LEONARD ES – NEUFCHATEL E. 3^{ème} forfait de ST LEONARD ES. Homologué : ST LEONARD ES 0 NEUFCHATEL E 3 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à ST LEONARD ES.

U 19 D 2 A 54130346 LICQUES ES – GR. CANCHE AUTHIE. 2^{ème} forfait de GR. CANCHE AUTHIE. Homologué : LICQUES ES 3 GR. CANCHE AUTHIE 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à GR. CANCHE AUTHIE.

U 17 D 3 A 54132126 LICQUES ES – HEURINGHEM JS. 1^{er} forfait de HEURINGHEM JS. Homologué : LICQUES ES 3 HEURINGHEM JS 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à HEURINGHEM JS.

U 17 D 3 B 54132217 CANCHE TERNOISE – BOULOGNE ESL. 2^{ème} forfait de BOULOGNE ESL. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 BOULOGNE ESL 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BOUL.ESL

U 17 D 3 B 54132218 BOULOGNE CONTI – GR. CANCHE AUTHIE. 3^{ème} forfait de CANCHE AUTHIE. Homologué : BOULOGNE CONTI 3 GR. CANCHE AUTHIE 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à GR. CANCHE AUTHIE.

U 17 D 1 A 54130832 BLARINGHEM US – LE PORTEL ST. 2^{ème} forfait de LE PORTEL ST. Homologué : BLARINGHEM US 3 LE PORTEL ST 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL ST.

U 17 D 2 B54131984 WATTEN CS – THEROUANNE US. 4^{ème} forfait de WATTEN CS ce qui entraîne son forfait général. Homologué : WATTEN CS 0 THEROUANNE US 3 par forfait. Amende minorée 40 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à WATTEN CS.

U 16 D 1 A 54132306 GR. CUCQ ST JOSSE – CALAIS MARCK F. 1^{er} forfait de CALAIS MARCK F. Homologué : GR. CUCQ ST JOSSE 3 CALAIS MARCK F 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS MARCK F.

U 16 D 1 A 54132301 FRETHUN FC – LE PORTEL ST. 2^{ème} forfait de LE PORTEL ST. Homologué : FRETHUN FC 3 LE PORTEL ST 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL ST.

U 16 D 1 A 54132836 GR. CUCQ ST JOSSE – COULOGNE ES. Dossier transmis en commission de discipline.

U 16 D 2 A 55505214 GR. LYSAAFOOT – CAMIERS AL. 1^{er} forfait de CAMIERS AL. Homologué : GR. LYSAAFOOT 3 CAMIERS AL 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à CAMIERS AL.

U 16 D 2 B 55505244 CAMPAGNE GUINES – HESDIN L'ABBE. 1^{er} forfait de HESDIN L'ABBE. Homologué : CAMPAGNE GUINES 3 HESDIN L'ABBE 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à HESDIN L'ABBE.

U 16 D 2 B 55505 246 PAYS DE ST OMER US 2 – BEAURAINVILLE ES. 3^{ème} forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : PAYS DE ST OMER US B 3 BEAURAINVILLE ES 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BEAURAINVILLE ES.

U 15D 2B 54132787 COULOGNE ES – LE PORTEL ST. 1er forfait de LE PORTEL ST. Homologué : COULOGNE ES 3 LE PORTEL ST 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL ST.

U 15 D 3 B 54133054 LE PORTEL CA -SAMER RC. 1er forfait de SAMER RC. Homologué : LE PORTEL CA 3 SAMER RC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à SAMER RC.

U 15 D 3 C 54133144 GR. LITTORAL – CALAIS ENTENTE. 2^{ème} forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : GR. LITTORAL 3 CALAIS ENTENTE 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS ENTENTE.

U 15 D 3 C 54133147 AUDRUICQ AS 2 – ANDRES AS. 2^{ème} forfait de ANDRES AS. Homologué : AUDRUICQ AS B 3 ANDRES AS 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à ANDRES AS.

U 15 D 3 C 54133148 CALAIS BEAU MARAIS – OYE PLAGE ES. 1er forfait de OYE PLAGE ES. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 OYE PLAGE ES 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à OYE PLAGE ES.

U 15 D 3 E 54133360 HESDIN O 2 – ARQUES ES 3. 3^{ème} forfait de HESDIN O 2. Homologué : HESDIN O B 0 ARQUES ES C 3 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à HESDIN O.

U 15 D 3 F 54133483 PAYS DE LA LYS 2 – WATTEN CS 2. 2^{ème} forfait de WATTEN CS 2. Homologué : PAYS DE LA LYS B 3 WATTEN CS 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à WATTEN CS.

U 15 D 3 F 54133485 RACQUINGHEM JS – HEURINGHEM JS. 1er forfait de RACQUINGHEM JS. Homologué : RACQUINGHEM JS 0 HEURINHJEM JS 3 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à RACQUINGHEM JS.

U 15 D 3 F 54133486 SURQUES ESCOEUILLES – WIZERNES FC. 1er forfait de WIZERNES FC. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES 3 WIZERNES FC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à WIZERNES FC

U 15 A 8 A 54133885 OSTROHOVE RC – CALAIS CATENA. 3^{ème} forfait de CALAIS CATENA. Homologué : OSTROHOVE RC 3 CALAIS CATENA 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS ENTENTE.

U 14 D 1 A 54134031 ETAPLES AS – ST LEONARD ES. 3^{ème} forfait de ST LEONARD ES. Homologué : ETAPLES AS 3 ST LEONARD ES 0 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à ST LEONARD ES.

U 13 NORD D 3 B 55105699 NORTKERQUE AS 2 – FORT VERT FJEP. 1er forfait de NORTKERQUE AS 2. Homologué : NORTKERQUE AS B 0 FORT VERT FJEP 3 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à NORTKERQUES AS.

U 13 NORD D 3 C 55107690 BLEROT PL US 2 – CALAIS BEAU MARAIS 2. 2^{ème} forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : BLEROT PL US B 3 CALAIS BEAU MARAIS B 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS BEAU MARAIS.

U 13 NORD D 4 D 55107572 CALAIS CATENA – CALAIS SO. 2ème forfait de CALAIS CATENA. Homologué : CALAIS CATENA 0 CALAIS SO 3 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS CATENA.

U 13 EST D 2 A 55107768 PAYS DE LA LYS – GR. LYSAAFOOT. 1er forfait de GR. LYSAAFOOT. Homologué : PAYS DE LA LYS 3 GR. LYSAAFOOT 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à GR. LYSAAFOOT .

U 13 EST D 4 D 55108478 RECQUES S/HEM 3 – GROUP ROQUETOIRE ECQUES B. 2ème forfait de GROUP.ROQUETOIRE ECQUES 2. Homologué : RECQUES S/HEM C 3 GROUP.ROQUETOIRE ECQUES B 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à GROUP ROQUETOIRE ECQUES.

U 13 EST D 4 D 55108482 PAYS DE LA LYS 3 – EPERLECQUES CA 2. 1er forfait de EPERLECQUES CA 2. Homologué : PAYS DE LA LYS C 3 EPERLECQUES CA B 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à EPERLECQUES CA.

U 13 OUEST D 3 C 55109148 ST LEONARD ES 2 – LA CAPELLE FC. 2ème forfait de ST LEONARD ES 2. Homologué : ST LEONARD ES B 0 LA CAPELLE FC 3 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à ST LEONARD ES.

U 13 OUEST D 3 C 55109150 GR. TERRE D'OPALE 2 – MARQUISE US 2. 1er forfait de GR. TERRE D'OPALE 2. Homologué : GR. TERRE D'OPALE B 0 MARQUISE US B 3 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à GR. TERRE D'OPALE.

U 13 OUEST D 4 D 55109224 OSTROHOVE RC – LE PORTEL ST 3. 1er forfait de LE PORTEL ST 3. Homologué : OSTROHOVE RC 3 LE PORTEL ST C 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL ST.

U 13 OUEST D 4 D 55109225 OUTREAU AS 2 – DESVRES JS 3. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS B 0 DESVRES JS C 3 par pénalité. Amende 10 euros à OUTREAU AS.

U 13 SUD D 2 A 55109430 ETAPLES AS 2 – VERTON FC. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ETAPLES AS. Homologué : ETAPLES AS B 0 VERTON FC 3 par pénalité. Amende 10 euros à ETAPLES AS.

U 13 SUD D 2 A 55109388 LE TOUQUET AC – ETAPLES AS 2. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 ETAPLES AS B 3 par pénalité. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 3 C 55109772 ETAPLES AS 4 – MONTREUIL US 2. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ETAPLES AS. Homologué : ETAPLES AS D 0 MONTREUIL US B 3 par pénalité. Amende 10 euros à ETAPLES AS.

U 13 SUD D 3 C 55109774 CONCHIL AS – RANG DU FLIERS. 2ème forfait de RANG DU FLIERS. Homologué : CONCHIL AS 3 RANG DU FLIERS 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à RANG DU FLIERS.

U 13 SUD D 3 C 551 09775 BEZINGHEM AS – HESDIN O 2. 1er forfait de HESDIN O 2. Homologué : BEZINGHEM AS 3 HESDIN O B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à HESDIN O

U 13 SUD D 4 D 55109952 CAMIERS AL – BEZINGHEM AS 2. 3ème forfait de CAMIERS AL. Homologué :

CAMIERS AL 0 BEZINGHEM AS B 3 par forfait. Amende minoré 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAMIERS AL.

U 11 NORD D 1 A 55116774 CALAIS MARCK F 1 – WARDRECQUES FC. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CALAIS MARCK F. Homologué : CALAIS MARCK F 0 WARDRECQUES FC 3 par pénalité. Amende 20 euros à CALAIS MARCK F.

U 11 NORD D 3 D 55112926 LES ATTAQUES FC – COULOGNE ES 3. 3ème forfait de LES ATTAQUES FC. Homologué : LES ATTAQUES FC 0 COULOGNE ES C 3 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à LES ATTAQUES.

U 11 EST D 3 E 55145067WATTEN CS – BLARINGHEM US 4. 3ème forfait de WATTEN CS. Homologué : WATTEN CS 0 BLARINGHEM US D 3 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à WATTEN CS.

U 11 OUEST D 2 B 55113692 BOULOGNE CONTI – EQUIHEN PL US 3. 1er forfait de EQUIHEN PL US 3. Homologué : BOULOGNE CONTI 3 EQUIHEN PL US C 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à EQUIHEN PL US.

U 11 OUEST D 3 D 55114136 VIEIL MOUTIER ASL – BOULOGNE MUNICIPALUX. 2ème forfait de VIEIL MOUTIER ASL. Homologué : VIEIL MOUTIER ASL 0 BOULOGNE MUNICIPALUX 3 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à VIEIL MOUTIER ASL.

U 11 OUEST D 3 E 55114251 DESVRES JS 2 – BOULOGNE ESL 2. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de DESVRES JS. Homologué : DESVRES JS B 0 BOULOGNE ESL B 3 par pénalité. Amende 20 euros à DESVRES JS.

U 11 SUD D 2 B 55114019 ATTIN US – GR. CUCQ ST JOSSE 2. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE 2. Homologué : ATTIN US 3 GR. CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à GR. CUCQ ST JOSSE.

U 11 SUD D 3 C 55114187 VERTON FC 3 – CAMIERS AL. 2ème forfait de CAMIERS AL. Homologué : VERTON FC C 3 CAMIERS AL 0 par forfait. Amende 18 euros à CAMIERS AL.

U 11 SUD D 3 C 55114193 CONCHIL AS – CAMIERS AL. 3ème forfait de CAMIERS AL. Homologué : CONCHIL AL 3 CAMIERS AL 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAMIERS AL.

U 10 NORD D 2 A 55112104 NEUFCHATEL E – BOULOGNE USCO. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de NEUFCHATEL E. Homologué : NEUFCHATEL E 0 BOULOGNE USCO 3 par pénalité. Amende 10 euros à NEUFCHATEL E.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 11/06/2026 à 10h00.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE